

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL** tenue le mercredi 27 septembre 2023 à 9 h 14 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

M. Nicholas Borne, via l'application Teams, ainsi que Mme Sandra Desmeules, sous la présidence de M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe.

**CE-20230927-3213**

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - NOMINATIONS -  
COMITÉ CONSULTATIF AD HOC SUR LA LANGUE  
FRANÇAISE**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

de recommander au conseil de nommer Mmes Lise Chevrier, Julie Payet, Carole Charvet et Josée Simard ainsi que M. Guillaume Lajoie pour agir à titre de membres indépendants au sein du Comité consultatif ad hoc sur la langue française, et ce, pour un mandat de 18 mois.

(SD-2023-4798)

**CE-20230927-3214**

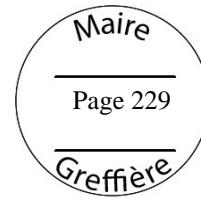
**APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES PROFESSIONNELS  
- COMMUNE COCRÉATION**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver l'entente de services professionnels à intervenir entre Commune Cocréation et le Service des ressources humaines de la Ville de Laval pour accompagner ce service dans le développement de compétences de collaboration au sein de son équipe de direction et de son équipe de gestion, au montant de 23 799,83 \$;

d'autoriser un représentant du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1764931)  
(SD-2023-4364)



**CE-20230927-3215**

RAPPORT D'ENGAGEMENT - MEMBRE DU PERSONNEL DE CABINET

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport de nomination d'un membre du personnel de cabinet préparé par le Service des ressources humaines le 22 septembre 2023.

(SD-2023-4575)

---

**CE-20230927-3216**

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - COMMUNICATIONS ET MARKETING

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service des communications et du marketing, soit:

la création d'un poste permanent de conseiller en affaires publiques, classe 7, au salaire annuel de 103 558,94 \$ avec un seuil d'engagement de 78 728,73 \$;

code budgétaire: 68101-165000-111150;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-4582)

---

**CE-20230927-3217**

SUSPENSION

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période de 4 jours, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 20 septembre 2023.

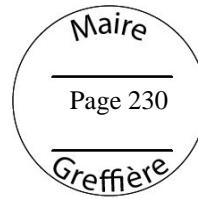
(SD-2023-4617)

---

**CE-20230927-3218**

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - INNOVATION ET TECHNOLOGIES

---



**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de l'innovation et des technologies, soit:

la modification d'un poste permanent vacant de conseiller expert stratégie et gouvernance TI (0002), classe 9, au salaire annuel de 131 680,79 \$ avec un seuil d'engagement de 105 343,64 \$, en un poste de chef de la sécurité de l'information, classe 10, au salaire annuel de 140 898,18 \$ avec un seuil d'engagement de 112 718,54 \$;

code budgétaire: 26101-136100-111120;

l'engagement de l'employé identifié au rapport joint au sommaire décisionnel au poste permanent de chef de la sécurité de l'information, avec une période de probation de 12 mois, au salaire annuel de 155 000 \$, classe 10, représentant 110 % du salaire maximum de 140 898,18 \$ prévu pour le poste de chef de la sécurité de l'information, et ce, tel que permis par la politique de rémunération applicable au personnel cadre dans de telles situations de marché et de pénurie de main-d'oeuvre qualifiée;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-4618)

---

**CE-20230927-3219**

**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - INGÉNIERIE**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de l'ingénierie, soit:

la modification du poste permanent vacant d'ingénieur infrastructures de transport et réhabilitation (0005), classe 11, au salaire annuel de 119 491,09 \$ avec un seuil d'engagement de 90 840,84 \$, en un poste permanent d'ingénieur études techniques, classe 11, aux mêmes salaire et conditions;

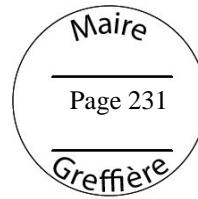
code budgétaire: 50364-491100-111150;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-4622)

---



**CE-20230927-3220**

DÉPÔT - REDDITION DE COMPTES - RESSOURCES  
HUMAINES - AOÛT 2023

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte de la reddition de comptes mensuelle du Service des ressources humaines pour le mois d'août 2023.

(SD-2023-4636)

---

**CE-20230927-3221**

PROMOTION - SUPERVISEUR ÉLECTRICITÉ ET ENTRETIEN -  
GESTION DE L'EAU

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de promouvoir l'employé numéro 52224, engagé au poste de superviseur au Service des travaux publics au poste de superviseur électricité et entretien au Service de la gestion de l'eau, avec une période d'essai de 6 mois, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-4643)

---

**CE-20230927-3222**

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - RESPONSABLE SOUTIEN  
AUX OPÉRATIONS - IMMEUBLES, PARCS ET ESPACES  
PUBLICS

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 46124, pour une période de 13 semaines, au poste de responsable soutien aux opérations au Service des immeubles, parcs et espaces publics, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-4669)

---

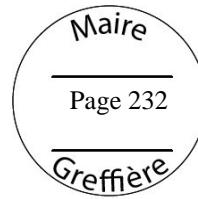
**CE-20230927-3223**

SUSPENSION

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre administrativement avec solde pour fins d'enquête, pour une période indéterminée, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 22 septembre 2023.



(SD-2023-4680)

---

**CE-20230927-3224**

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - NOMINATION -  
DIRECTEUR ADJOINT OPÉRATIONS INCENDIE ET SST -  
SÉCURITÉ INCENDIE**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

de recommander au conseil de nommer l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines au poste de directeur adjoint opérations incendie et SST au Service de sécurité incendie, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2023-4673)

---

**CE-20230927-3225**

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - NOMINATION -  
DIRECTEUR ADJOINT - ENVIRONNEMENT ET  
ÉCOCITOYENNETÉ**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

de recommander au conseil de nommer l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines, engagé au poste de responsable gestion environnementale, au poste de directeur adjoint environnement et écocitoyenneté au Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté, avec une période de probation de 6 mois, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-4674)

---

**CE-20230927-3226**

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - ÉTATS  
COMPARATIFS NON CONSOLIDÉS ET RÉSULTATS  
PRÉVISIONNELS - EXERCICE FINANCIER 2023**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

de recommander au conseil de prendre acte des états comparatifs non consolidés pour la période du 1er janvier au 31 août 2023 et des résultats prévisionnels pour l'exercice financier 2023, comme ils sont préparés par la directrice et trésorière du Service des finances.



(SD-2023-4698)

---

**CE-20230927-3227**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -  
CONTRAT DOS-1838

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-1838, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour la réfection de toitures en élastomère, pour une période de 180 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Toitures V. Perreault  
1 549 539,92 \$.

(CT:1766906)  
(SD-2023-4627)

---

**CE-20230927-3228**

DÉBUT ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX - CONTRAT  
DOS-1838

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Toitures V. Perreault pour la réfection de toitures en élastomère, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Artesa inc. à effectuer le soutien technique et la surveillance en architecture durant la réalisation desdits travaux, la phase B pour le soutien technique, au montant de 8 832,38 \$ et la phase C pour la surveillance, au montant de 11 776,50 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-999;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-1838 par le conseil municipal.

(CT:1766906)  
(SD-2023-4627)

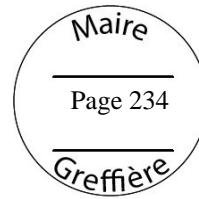
---

**CE-20230927-3229**

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12900-F - CONTRAT DOS-1838

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12900-F, un montant de 1 591 600 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-1838 par le conseil municipal.

(CT:1766906)  
(SD-2023-4627)

---

À 9 h 23, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, prend son siège.

---

**CE-20230927-3230**

**SUSPENSION**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période de 2 jours ouvrables, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service de police le 19 septembre 2023.

(SD-2023-3960)

---

**CE-20230927-3231**

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - TOPOONYMIE - VOIES DE DESSERTE - AUTOROUTE JEAN-NOËL-LAVOIE**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de nommer les voies de desserte de l'autoroute Jean-Noël-Lavoie (A-440) «desserte nord Laval Ouest», «desserte nord Laval Est», «desserte sud Laval Ouest» et «desserte sud Laval Est», et ce, conformément à la résolution du comité de toponymie numéro CT-2020-19.

(SD-2023-3785)

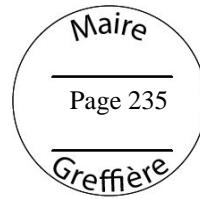
---

**CE-20230927-3232**

**RÉSOLUTION ABROGÉE - TOPOONYMIE - VOIES DE DESSERTE - AUTOROUTE JEAN-NOËL-LAVOIE (A-440)**

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-2016/1723, le comité exécutif nommait les voies de desserte parallèles à l'autoroute Jean-Noël-Lavoie (A-440) situées sur l'ensemble du territoire d'est en ouest «Desserte Jean-Noël-Lavoie Nord» et «Desserte Jean-Noël-Lavoie Sud», et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2016-137;

ATTENDU QU'étant donné que ce changement aurait un impact sur 263 adresses liées à des commerces et des industries localisés en



front de ces voies de desserte, le changement de noms n'a jamais été officialisé;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'abroger la résolution CE-2016/1723.

(SD-2023-3449)

---

**CE-20230927-3233**

**ENTENTE DE LOCATION TEMPORAIRE - FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver l'entente de location temporaire à intervenir entre Ville de Laval et Fonds de placement immobilier Cominar concernant la location du local 030, d'une superficie de 10 957 pieds carrés, situé au 3, Place Laval, pour une période de 9 mois, du 1er septembre 2023 au 31 mai 2024, afin d'aménager l'entrepôt et les bureaux temporaires pour le Service de l'innovation et des technologies, et ce, selon les termes et conditions mentionnés dans cette entente;

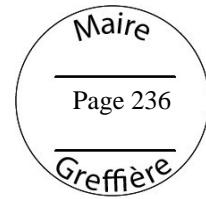
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1762276)  
(SD-2023-3997)

---

**Séance du 27 septembre 2023**

Volume 812



---

À 11 h 30, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

---

---

M. Stéphane Boyer, maire et  
président du comité exécutif

---

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe